

# COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE GÉODÉSIE ET GÉOPHYSIQUE

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### Président par Interim

#### Michel Menvielle

CETP/ Observatoire de Saint Maur  
4 Avenue de Neptune  
94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex  
FRANCE  
Tél. : 33 1 45 11 42 34  
Fax : 33 1 48 89 44 33  
E-mail : michel.menvielle@cetp.ipsl.fr

### Secrétaire Général

#### Jean-Pierre Barriot

SI/GT  
Centre National d'Etudes Spatiales (C.N.E.S.)  
18, Avenue Edouard Belin  
F-31401 TOULOUSE CEDEX 4  
FRANCE  
Tél. : 33 5 61 33 28 94  
Fax : 33 5 61 25 30 98  
E-mail : Jean-Pierre.Barriot@cnes.fr

Toulouse, le 21 Février 2006

**Réf.** : JPB/2006/003  
**Objet** : **Convocation Assemblée Générale 2006  
Et Appel à Candidatures**

**À tous les membres du CNFGG**

Chers Collègues,

L'Assemblée Générale du CNFGG se tiendra le **21 Mars 2006** en la Salle Bleue (Couloir 24-14) de l'Institut de Physique du Globe de Paris (Université de Jussieu). L'ordre du jour est le suivant :

En Matinée de **9h15 à 12h40** :

***Cycle de conférences ouvert à tous sur le thème de l'hydrologie :***

9h15-9h30 Bienvenue par notre Président

9h30-10h10 Guy Delrieu (LTHE) : Télédétection radar des précipitations intenses en région méditerranéenne

10h10-10h50 Nicolas Viltard (CETP) : La mission "Tropical Rainfall Measuring Mission (TRMM)" et les développements attendus sur les radars spatiaux

10h50-11h10 Pause

11h10-11h50 Pascal Kosuth (CEMAGREF) : altimétrie, géodésie, gravimétrie appliquées à l'Hydrologie

11h50-12h30 Catherine Ottlé (CETP) : télédétection satellitaire et état du sol.

***12h30 Clôture des candidatures aux postes de Premier et Second Vice-Président du CNFGG***

***- Vin d'Honneur et Buffet Alsacien en Salle Orange (proche Salle Bleue).***

***- Réunion extraordinaire du Conseil pour examen des candidatures et proposition d'une liste de candidats, conformément aux statuts.***

En Après-Midi, à partir de **13h30** :

- Allocution du Président,
- ***Remise du Prix de Géophysique à M. Ludovic Oudin pour son travail "Recherche d'un modèle d'évapotranspiration potentielle pertinent comme entrée d'un modèle pluie débit global"***
- ***Election du Premier et Second Vice-Président avec lecture préalable des professions de foi,***
- Hommage aux membres disparus,
- Bilan scientifique et financier de la conférence IAGA 2005 Toulouse,
- Rapport financier, budget prévisionnel et vote du Quitus,
- Rapport des Sections,
- Élection des nouveaux membres,
- Questions diverses.

Le Secrétaire Général, Jean-Pierre Barriot

### ***Appel à Candidatures***

#### ***Postes de Premier et Second Vice-Présidents du CNFGG***

Conformément à nos statuts (voir extrait ci-après), les Premier et Second Vice-Président seront élus lors cette Assemblée Générale (l'Assemblée Générale de l'UGGI étant tabulée en Juillet 2007 à Pérouse en Italie). Le Premier Vice-Président qui sera élu sera appelé à succéder à notre Président actuel en 2011. Les personnes intéressées à candidater (il suffit d'être membre à jour de ses cotisations et soutenu par une Section) sont appelées à se manifester au plus tôt auprès du Secrétaire Général. La clôture des candidatures se fera le jour de l'Assemblée Générale à midi, l'élection ayant lieu l'après-midi. Les candidats devront prévoir une profession de foi lue devant l'Assemblée.

#### **Extrait des Statuts du CNFGG (texte complet sur site web à [www.cnfgg.org](http://www.cnfgg.org))**

##### *Article 8 — BUREAU*

8.1. Le Bureau du CNFGG comprend :

- le président du CNFGG,
- le premier vice-président,
- le second vice-président,
- le secrétaire général,
- le trésorier.

Le président du CNFGG ne peut avoir de fonction dans les bureaux des sections ni dans les Bureaux de l'UGGI ou de ses Associations constitutives.

8.2. Le Bureau est renouvelé et prend ses fonctions dès avant l'issue de la dernière Assemblée

générale du CNFGG tenue l'année qui précède celle où se réunit une Assemblée générale de l'UGGI.

Au cours de ce renouvellement :

- le premier vice-président devient, de droit, président,
- deux nouveaux vice-présidents sont élus par l'Assemblée générale,
- le secrétaire général et le trésorier sont élus par le Conseil réuni à cet effet dès avant l'Assemblée générale.

8.3. En cas d'empêchement ou de démission du président, ses fonctions sont assurées à titre intérimaire par le premier vice-président. En cas d'empêchement définitif ou de démission du premier vice-président, le second vice-président devient premier vice-président en titre. En cas d'empêchement définitif ou de démission du second vice-président ou de son accession à la première vice-présidence, un nouveau vice-président est élu par le Conseil.

### *Extrait du Règlement Intérieur*

*Article 2 — VOTATION (référence Art. 6 et 7 des statuts)*

2.1. L'Assemblée générale vote à un tour et, sur décision du président, à main levée des membres siégeants ou bien par correspondance. Ce dernier mode est obligatoire pour les élections et les modifications des statuts. Les décisions sont acquises à la majorité simple des suffrages valides, sauf pour les modifications aux statuts qui doivent recueillir les deux tiers de ces suffrages. Chaque membre du CNFGG a une voix ; en cas d'égalité des nombres des suffrages, le président décide, sauf pour les élections où le plus jeune candidat l'emporte.

2.2. Le Conseil vote à un tour à main levée des membres siégeant, sauf pour les élections où les membres siégeants votent par bulletin à deux tours, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. Chaque membre siégeant au Conseil a une voix et une seule ; en cas d'égalité du nombre de voix, le président décide, sauf pour les élections où le plus jeune candidat l'emporte.

*Article 3. ELECTION DU BUREAU (référence Art. 8 des statuts)*

3.1. Le Bureau du CNFGG et chaque section peuvent soumettre au Conseil la candidature d'un membre titulaire pour le poste de premier vice-président. Chaque proposant fait distribuer aux membres du Conseil une notice sur son candidat, notice qui fait apparaître notamment ses activités au sein des institutions internationales ou nationales vouées au développement ou à l'organisation de la recherche dans le domaine de compétence de l'UGGI. Le Conseil choisit, sans les classer, deux candidatures qui sont soumises au vote de l'Assemblée générale. Le candidat ayant la majorité relative des suffrages valides est élu premier vice-président, l'autre est élu second vice-président.

3.2. Le secrétaire général et le trésorier sont élus par le Conseil parmi les membres titulaires qui se sont portés candidats à ces fonctions.